LA RECOMPENSE DE L'ECONOMIE

L'âge de 5 ans est le plus bas où l'on puisse commencer à payer l'achat d'une Rente Viagère; et l'âge de 55 ans, le plus avancé auquel, excepté pour cause de maladie ou d'incapacité de travailler, une rente puisse commencer. Mais plus la rente est retardée, et plus grand, naturellement, est le montant qu'on en reçoit. Par exemple, en payant \$1 par semaine, de 25 à 55 ans, un homme obtiendra, à partir de ce dernier âge, une Rente Viagère de \$258.28, qui lui sera servie trimestriellement; tandis que s'il continue à payer jusqu'à 60 ans, sa Rente sera de \$397.36. Dans les deux cas, s'il meurt avant la date fixée pour le commencement de la Rente, tous ses paiements seront remboursés, avec intérêt composé à 3 pour cent, à ses représentants légaux. En payant un peu plus, la Rente lui serait garantie pour 10 ans assurés, et pour la vie, si celle-ci dépassaît cette période.

On peut obtenir des brochures expliquant ce système, ainsi que des tables de taux indiquant le prix des Rentes sur divers plans, dans tout bureau de Poste, ou en écrivant au Surintendant des Rentes Viagères à Ottawa, à qui les lettres parvienpent sans affranchissement.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 12 décembre 1911.

M. l'abbé Magloire Auclair, décédé hier à Saint-Polycarpe, était membre de l'Union Saint-Jean, Section d'une Messe.

G. Dauth, ch., Secrétaire de l'Union Saint-Jean.